

## VILLAGE DE SAINT GERMAIN DU PUCH



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

\*\*\* \*\*

- I. ELECTION DU MAIRE
- II. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- III. ELECTION DES ADJOINTS
- IV. CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
- V. ELECTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
- VI. LECTURE ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
- VII. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
- VIII. ELECTION ET DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 05 juillet 2020 convoqué le 30 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard ESCOULENT, conseiller municipal le plus âgé, puis de Madame Catherine VIANDON, Maire, se sont réunis :

Mme Maria BONNEFON  
M Guy CHABANAIS  
M Patrick CONCAUD  
M Alain DUPUY  
M Bruno FONTAN  
M Michel LAVEAU  
Mme Anne MARTIN SAINT LEON  
M Antony MORIN  
M Victor MEIRINHO  
Mme Valérie OLIVIER  
M Damien RENON BUSSAT  
Mme Sandrine ROGER  
Mme Laëtitia ROMAIN  
Mme Agnes JOUGLET SUEUR  
Mme Rachel VAUNA LAGARDE

Absente : Mme Pascale PEREZ

Assistaient à la séance : M. Jean François DURANT, Directeur général des services Mme Nathalie BRILLON, Adjointe administrative La presse locale : Le Résistant

Secrétaire de la séance : Mme Maria BONNEFON

\*\*\* \*\*

- I. Élection du maire
- II. Fixation du nombre d'adjoints
- III. Élection des adjoints
- IV. Création d'un poste de conseiller municipale délégué
- V. Election du conseiller municipal délégué
- VI. Lecture et signature de la charte de l' élu local
- VII. Élection des membres des commissions municipales
- VIII. Élection et désignation des membres aux différents syndicats intercommunaux

## I. ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Catherine VIANDON, maire sortante. Elle remercie l'ensemble de l'équipe municipale, les Saint Germanaises et Saint Germanais de la confiance accordée pendant ses 12 années de mandat en tant que maire et a procédé à la lecture des résultats des élections municipales.

Inscrits	1785
Votants	1129
Exprimés	1113
Votes blancs	8

Listes	Voix
M François TOSI	442
M Alain DUPUY	267
M Bruno FONTAN	404

Suivant les résultats de élections les membres du conseil ont été désignés. Étaient présents et sont déclarés installés, mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

Mme Maria BONNEFON  
M Guy CHABANAIS  
M Patrick CONCAUD,  
M Alain DUPUY  
M Bruno FONTAN  
M Michel LAVEAU  
Mme Anne MARTIN SAINT LEON  
M Antony MORIN  
M Victor MEIRINHO  
Mme Valérie OLIVIER  
M Damien RENON BUSSAT  
Mme Sandrine ROGER  
Mme Laëtitia ROMAIN  
Mme Agnès JONGLET SUEUR  
Mme Rachel VAUNA LAGARDE.

Était absente et a été déclarée installée conseillère municipale : Mme Pascale PEREZ

Le conseil municipal a ensuite choisi pour secrétaire de la séance Mme Maria BONNEFON.

### 1. Présidence de l'assemblée :

M Bernard ESCOULENT, doyen du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée.

La présidente dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée au

second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

M ESCOULENT invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président invite les candidats à faire acte de candidature à la fonction de maire.

M. François TOSI propose sa candidature

## **2. Constitution du bureau :**

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour procéder aux opérations de vote :

- Mme. Nathalie BRILLON
- M. Jean François DURANT

## **3. Déroulement de chaque tour de scrutin :**

M ESCOULENT appelle chaque conseiller municipal à préparer son bulletin de vote et à l'insérer dans l'urne à tour de rôle.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## **4. Résultat du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 17
- f. Majorité absolue : 17

<b>NOM ET PRENOM DU CANDIDAT</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
TOSI François	17	Dix-sept

## **5. Proclamation de l'élection du maire :**

Au vu des résultats, M. François TOSI est élu maire et est immédiatement installé.

M TOSI a prononcé discours devant l'assemblée en remerciant Mme le Maire et l'équipe sortante

Monsieur le Maire s'exprime :

*« J'imagine que tous les Maires nouvellement élus expriment leur grande émotion. Je n'échappe pas à la règle. Je ne vais pas vous cacher ma profonde émotion.*

- *émotion personnelle attachée à mon histoire familiale, à ma formation, à mon parcours, que je crois digne.*
- *Emotion particulière liée à ce passage de témoin avec Catherine VIANDON et cet extraordinaire croisement de vies.*

*Et je ne vais pas vous cacher non plus, clin d'œil malicieux, que c'est aujourd'hui le jour de mon anniversaire. Je ne l'avais ni voulu, ni programmé. C'est ainsi ; Et pour vous faire quelques confidences, voyez la parabole, je suis né à La Couronne au lieu dit « Champs de l'épine ».*

*Inutile de vous dire qu'à 33 ans, lorsque je suis arrivée à Saint-Germain-du-Puch, je m'étais déjà préparé à vivre demain.*

*Je ne vais pas paraphraser ma lettre de candidature ni les courriers adressés dans le cadre de la campagne.*

*J'aimerais simplement que vous reteniez :*

- *les motifs de mon engagement : mon enracinement à St Germain du Puch, mon expérience professionnelle et mon sens de l'autre.*
- *La lettre accompagnant le programme élaboré avec toute l'Equipe tout au long de nombreuses réunions et échanges : l'axe central s'attachant à conserver le cadre de vie que nous avons la chance de connaître et à le parfaire, si possible, dans le sens « du bien et du beau ».*
- *Ma lettre au sortir du confinement :  
Nous avons vécu une période inédite et exceptionnelle ; paradoxale car faite d'anxiété et de réflexion, d'ouverture sur le monde et de repli sur soi  
Il est trop tôt pour effectuer un bilan comme à la fin de la guerre, je suis convaincu qu l'Homme en fin de compte aura pris conscience le bien « des choses » et sera devenu meilleur.  
Il faut dire que dans ma jeunesse mes 3 auteurs préférés étaient Rousseau, Chateaubriand puis Camus.  
Kafka les a rejoints pour les raisons que vous imaginez.*

*Nous avons pris un certain nombre d'engagements :*

- *Etre à l'écoute des Saint-Germanais,*
- *Mettre en œuvre le programme que nous avons présenté : environnement et cadre de vie préservé, développement maîtrisé, attention et aide aux plus fragiles et démunis, forte ambition culturelle.*
- *Améliorer la circulation de l'information.*

*C'est ce programme qui permettra de faire passer Saint-Germain, déjà favorisé et envié dans une dimension encore nouvelle.*

*J'exprime mes remerciements chaleureux :*

- *à toute mon équipe, qui, dans sa globalité, j'insiste sur ce point car, hormis le cas de force majeure que tout le monde connaît (une pensée affectueuse pour Pascale), l'ensemble de l'équipe a toujours participé à toutes les réunions avec volonté, enthousiasme, conscience des responsabilités et bonne humeur.*

- A ceux qui m'ont spontanément accompagné à l'occasion de cette longue campagne avec intelligence, bon sens et dynamisme Céline et Jean-Marie.
- Aux Saint-Germanais qui ont voté en nombre, très au-delà des statistiques nationales.
- A Madame le Maire Catherine VIANDON

*Pour ses deux mandats remarquables de progression et d'élévation  
Pour son courage exceptionnel lors des opérations de confinement et son abnégation.*

*Je n'oublie pas dans ces remerciements l'ensemble de l'Equipe municipale qui a rempli ses fonctions, c'est toujours très beau, au-delà du normal et du quotidien.*

*Ainsi que les associations actives et dynamiques, importantes dans la vie d'une commune.*

*Je veux dire un mot de respect aux deux têtes de liste qui ont joué le jeu démocratique avec conviction et, le plus souvent, avec maîtrise et sagesse.*

*J'imagine leur déception.*

*Qu'ils sachent qu'ils auront un interlocuteur attentif à leurs propositions dès lors qu'elles sont constructives, échanges et souhaits de rencontre.*

*Qu'ils sachent aussi que je fais la part des choses entre leurs personnalités et quelques membres de leurs listes qui ont manié à tort l'amalgame et outrageusement entretenu différentes rumeurs qui n'avaient pas lieu d'exister.*

*Qu'ils sachent enfin, que toute mon équipe s'appliquera au même respect de ces règles dès lors que le débat est loyal.*

*C'est un lieu commun de le redire, mais nous sommes tous au service des Saint-germanais.*

*Aujourd'hui c'est demain.*

*Demain, c'est la mise en œuvre de notre programme mais, le fait que demain soit un autre jour ne veut pas dire qu'hier n'a pas eu lieu.*

*L'histoire des maires se confond avec celle de la démocratie.*

*Les maires ont été créés sous la révolution en septembre 1789 en même temps que les 44 000 communes qui se superposaient aux paroisses.*

*Le triomphe de la démocratie locale sera très éphémère.*

*Rétabli par Bonaparte en 1800, les Maires étaient entièrement soumis à la tutelle des préfets, et de simples exécutants.*

*Il y a de quoi méditer.*

*Il a fallu attendre la loi du 5 avril 1884, pour faire entrer le suffrage universel dans les mairies.*

*Faites le compte, il y a 146 ans.*

*Aujourd'hui, les Maires sont fréquemment dépités, parfois en colère.*

*Manque de pouvoir, manque de financements, manque de reconnaissance.*

*Ce sont pourtant les sentinelles de la République.*

*Les événements récents en portent témoignage.*

*Je veux, avec vous, relever le défi.*

*Pour terminer sans vous lasser :*

*Je suis conscient de la responsabilité que je vais devoir assumer pendant 6 ans. C'est une responsabilité qui impose l'humilité ; je pense la fréquenter.*

*Je crois à un certain modèle de vie que je me suis efforcé de m'appliquer : le sport et la sportivité, la force de la morale et des valeurs, l'élégance du comportement, c'est-à-dire en fin de compte la politesse et le respect, la confiance dans la loyauté des autres en dépit des déceptions ou trahisons que l'on peut rencontrer.*

*J'ai enfin la conviction que l'art est la vie et que la vie est partout et qu'en fin de compte, Saint Germain est une forme d'œuvre d'art.*

*« Penser globalement, agir localement » pour reprendre le Pr Ellul*

*Un philosophe a dit : « ce qui est utile est ce qui apporte le plus de bonheur dans la société ; l'effort est pénible, mais c'est grâce à lui que l'on se dépasse »*

*Nous allons tous nous dépasser. »*

M. FONTAN a demandé la parole :

*« Félicitations pour votre réussite à ces élections et nous vous souhaitons bon courage car vous aurez deux défis à relever :*

- gérer une commune avec une équipe inexpérimentée*
- réconcilier les Saint Germainais au vu de l'éclatement des voix lors de ces élections.*

*Nous serons une opposition exigeante mais la nature de notre opposition dépendra de votre capacité à écouter, entendre, prendre en compte, respecter nos voix.*

*Pour la première fois à St Germain une Municipalité est élue avec moins de 40 % des suffrages exprimés 25 % des inscrits.*

*Vous avez le choix de diriger cette commune avec l'ensemble des Saint Germainais ou avec vos seuls élus et électeurs.*

*Nous étudierons vos actes et adapterons notre attitude en fonction du respect de nos électeurs.*

Monsieur TOSI a ensuite donné la parole à M. DUPUY :

*« Après avoir évoqué son émotion à prendre la parole en Conseil Municipal, je félicite Monsieur le Maire pour son élection et le remercie pour la parole donnée. Je note très favorablement la volonté exprimée par Monsieur le Maire d'adopter, au sein du Conseil Municipal, un mode de fonctionnement respectueux des règles et des individus, ainsi que pour ses paroles d'ouverture ».*

## II FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le pourcentage précité donne, pour la commune de Saint Germain du Puch, un effectif maximum de 5 postes d'adjoints.

## III ELECTION DES ADJOINTS

Le maire rappelle que, suivant l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

### 1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le maire a invité aux conseillers de déposer une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire et dans les conditions rappelées pour l'élection du maire.

### 2. Résultat du 1er tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés) :	18
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	3
e. Nombre de suffrages exprimés :	15
f. Majorité absolue :	15

NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNEFON Maria	15	Quinze

### **3. Proclamation de l'élection des adjoints :**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Maria BONNEFON.

Ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme suit :

Mme Maria BONNEFON	1er adjoint
M Michel LAVEAU	2ème adjoint
Mme Rachel VAUNA LAGARDE	3ème adjoint
M Antony MORIN	4ème adjoint
Mme Valérie OLIVIER	5ème adjoint

### **IV CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Le Maire a confirmé le retrait du poste du conseiller municipal et il a indiqué que le poste sera créé par arrêté du Maire.

### **V ELECTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

Au regard du retrait du poste, l'élection du conseiller municipal délégué n'a pas eu lieu.

### **VI CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Le maire a procédé à la lecture de la charte de l' élu local :

- 1°) L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2°) Dans l' exercice de son mandat, l' élu poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3°) L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4°) L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- 5°) Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6°) L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7°) Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Ayant fini la lecture, M le Maire a demandé a chaque membre du conseil d'apposer son nom et signature en bas de la page et de remettre le document au Directeur de Service.

## VII ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des conseillers qui siégeront dans les commissions proposées par le conseil et dénommées ci-dessous.
- Procède à l'élection (à main levée) de ses conseillers pour siéger.
- Résultat du scrutin :
  - a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3
  - b. Nombre de votants (main levées) : 15
  - c. Majorité absolue : 15

### 1. COMMISSION FINANCES

- François TOSI, Président
- Catherine VIANDON
- Bruno FONTAN
- Alain DUPUY

### 2. COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES, INFORMATION, COMMUNICATION

- Maria BONNEFON, Président
- Anne MARTIN SAINT LEON
- Guy CHABANAIS
- Sandrine ROGER

### 3. ANIMATIONS, CEREMONIES, RESEAUX, CIMITIERES

- Michel LAVEAU, Président
- Patrick CONCAUD
- Bernard ESCOULENT
- Sandrine ROGER

#### **4. AFFAIRES SCOLAIRES, RESTAURANT SCOLAIRE, ASSOCIATIONS JEUNESSE SPORTS**

- Rachel VAUNA LAGARDE, Président
- Laëtitia ROMAIN GIRARDEAU
- Anne MARTIN SAINT LEON
- Alain DUPUY
- Damine RENON BUSSAT

#### **5. BÂTIMENTS, ACCESSIBILITE, SECURITE**

- Antony MORIN, Président
- Guy CHABANAIS
- Michel LAVEAU
- Damien RENON BUSSAT

#### **6. URBANISME, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Valérie OLIVIER, Président
- Laëtitia ROMAIN GIRARDEAU
- Victor MEIRINHO
- Bruno FONTAN
- Agnès JOUGLET SUEUR

#### **7. VOIRIES, SERVICES TECHNIQUES**

- Victor MEIRINHO, Président
- Guy CHABANAIS
- Patrick CONCAUD
- Damien RENON BUSSAT

#### **8. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) LIEN SOCIAL ET SOLIDARITE**

- Rachel VAUNA LAGARDE, Président
- Valérie OLIVIER
- Patrick CONCAUD
- Maria BONNEFON
- Sandrine ROGER
- Agnès JOUGLET SUEUR

#### **9. APPEL D'OFFRES**

- Catherine VIANDON, Président
- Victor MEIRINHO
- Antony MORIN
- Brunon FONTAN

- Proposition informelle à la désignation d'une commission pour le Contrôle de Listes Electorales .

#### **10. CONTRÔLE DE LISTES ELECTORALES**

- Guy CHABANAIS
- Patrick CONCAUD
- Bernard ESCOULENT
- Bruno FONTAN
- Alain DUPUY

## **VIII. ELECTIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégués titulaire et un délégué suppléant ;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Collège d'Arveyres;

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Collège d'Arveyres.

a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	3
b. Nombre de votants (main levées) :	15
c. Majorité absolue :	15

Sont, tour à tour, élus par majorité:

### **1) SIVU COLLEGE ARVEYRES**

- Valérie OLIVIER, Titulaire
- Victor Meirinho, Suppléant

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégués titulaire et un délégué suppléant ;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du SDEEG 33 (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde);

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au SDEEG 33 (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde).

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**2) SDEEG 33 (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)**

- Michel LAVEAU, Titulaire
- Bernard ESCOULENT, Suppléant

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du SIAEPA de la Région d'Arveyres (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement);

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au SIAEPA de la Région d'Arveyres (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement).

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**3) SIAEPA DE LA REGION D'ARVEYRES (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement)**

- Catherine VIANDON, Titulaire
- Bernard ESCOULENT, Suppléant
- Rachel VAUNA LAGARDE, Titulaire
- Guy CHABANAIS, Suppléant

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégué titulaire et un délégué suppléant ;  
- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du SIVU Chenil du Libournais (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique);

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au SIVU Chenil du Libournais (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**4) SIVU CHENIL DU LIBOURNAIS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)**

- Michel LAVEAU, Titulaire
- Guy CHABANAIS, Suppléant

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégué titulaire;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du CNAS (Centre National d'Action Sociale);

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au CNAS (Centre National d'Action Sociale).

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**5) CNAS (Centre National d'Action Sociale)**

- Catherine VIANDON, Titulaire

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégué titulaire;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du Correspondant Défense ;

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au Correspondant Défense.

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 3
- b. Nombre de votants (main levées) : 15
- c. Majorité absolue : 15

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**6) Correspondant Défense**

- Antony MORIN, Titulaire

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégué titulaire et un délégué suppléant ;  
- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du Syndicat EPRCF (Etude de Prévention de Services de Carrières et Falaises);

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au Syndicat EPRCF (Etude de Prévention de Services de Carrières et Falaises).

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**7) SYNDICAT EPRCF (Etude de Prévention de Services de Carrières et Falaises)**

- Antony MORIN, Titulaire
- Bruno FONTAN, Suppléant

- Procède à une proposition de deux représentants au SEMOCTOM (Syndicat de l'Entre-Deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères).

Sont, tour à tour, proposés comme représentants pour la commune de Saint Germain du Puch:

**8) SEMOCTOM (Syndicat de l'Entre-Deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères)**

- Valérie OLIVIER
- Anne MARTIN SAINT LEON

Considérant que la commission est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres, en fonction des compétences transférées, soit pour la commune de Saint Germain du Puch un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

- Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du Syndicat Electrification Camarsac Montussan;

- Procède à l'élection (à main levée) de ses délégués pour siéger au Syndicat Electrification Camarsac Montussan.

- |   |    |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 3  |
| b. Nombre de votants (main levées) :                              | 15 |
| c. Majorité absolue :   | 15 |

Sont, tour à tour, élus par majorité:

**9) SYNDICAT ELECTRIFICATION CAMARSAC MONTUSSAN**

- Michel LAVEAU, Titulaire
- Bernard ESCOULENT, Suppléant

- Procède à une proposition d'un représentant au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de L'Entre 2 Mers.

Est, tour à tour, proposé comme représentant pour la commune de Saint Germain du Puch:

**10) SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L'ENTRE 2 MERS**

- Alain DUPUY

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 10 juillet 2020 à 12 h00, Salle A.Arieu